

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_04-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 15 septembre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 09/09/2025**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS

ABSENTS EXCUSES :

MM. CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, SOGUEL, Mmes GOMES DA COSTA.

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI

De Mme GOMES DA COSTA à Mme BADALIAN

De M. SOGUEL à M. LAGARDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathieu LABROUSSE**Délibération :** 2025-09-04**Finances : Admission en Non Valeurs de créances éteintes***Rapporteur : Patricia LAINE*

A la demande du comptable public, il est proposé d'admettre en non-valeur les créances éteintes de la Commune, pour un montant total de **855,90 €** détaillées comme suit :

EXERCICE	N° PIÈCE	SOLDE DÛ	OBJET DU TITRE	MOTIF NON-VALEUR
2023	T-560-1	64,50 €	Stationnement - marché	Clôture insuffisante d'actifs
2024	T-237-2	2,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-330-2	22,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-197-1	60,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_04-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

	T-85-1	78,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-118-1	80,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-330-1	93,15 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-237-1	94,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-390-1	155,25 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
	T-443-1	207,00 €	Cantine	Surendettement et décision d'effacement de dette
Total général		855,90 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro voix contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'ADMETTRE en non-valeur les créances éteintes de la Commune, pour un montant total de **855,90 €**, détaillées comme indiqué ci-dessus ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents et pièces afférents.

Les crédits sont prévus à l'article 6542 de l'exercice.

Fait et délibéré à FLEAC, le 15 septembre 2025.

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

Réception du :

Mise en ligne le :

Le Maire,

Hélène GINGAST

16 SEP. 2025
16 SEP. 2025
16 SEP. 2025


Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département